

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

DÉLIBÉRATION N° 047-2025D

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf du mois de septembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil, s'est réuni, suite à une seconde convocation en raison de l'absence du quorum au Conseil Municipal du 22 septembre 2025, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Laurent GAYS, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS, Christophe PAUTREL.

POUVOIR(S): Isabelle AUFRÈRE à Lydie JALBAUD, Pierre CASSE à Claude CAU.

ABSENT(S):

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **8**

Pouvoirs : **2**

Votants : **10**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 23/09/2025

VOTE :

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder à une décision modificative afin de s'assurer de pouvoir payer les travaux de raccordement au réseau des eaux usées de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire détaille les virements de crédits comme suit :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Fonctionnement Dépenses				
60612/011 : Energie électricité	16 000.00 €	-2 000.00 €		14 000.00 €
60621/011 : Combustibles	15 000.00 €	-1 000.00 €		14 000.00 €
60633/011 : Fournitures de voirie	2 500.00 €	-1 000.00 €		1 500.00 €
61521/011 : Entretien de terrains	10 000.00 €	-5 000.00 €		5 000.00 €
615228/011 : Autres bâtiments	34 500.00 €	-5 000.00 €		29 500.00 €
615231/011 : Voirie	11 500.00 €	-3 000.00 €		8 500.00 €
61558/011 : Entretien autres biens mobiliers	1 000.00 €	-500.00 €		500.00 €
65748/65 : Autres personnes de droit privé	2 000.00 €		+350.00 €	2 350.00 €
65888/65 : Autres dépenses obligatoires	2 150.00 €		+17 150.00 €	19 300.00 €
Total général Fonctionnement Dépenses	1 093 008.67 €	-17 500.00 €	+17 500.00 €	1 093 008.67 €
Total général Fonctionnement Recettes	1 093 008.67 €			1 093 008.67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 30/09/2025

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 30/09/2025

Notifié à l'intéressé le 30/09/2025